



**PROCES-VERBAL N° 47/2021  
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)  
JEUDI 24 JUIN 2021**

---

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle communale de Chavannes-des-Bois et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il salue également la présence de M. Cédric Balmat, de la Fiduciaire Balmat associés SA pour la présentation des comptes 2020 et de M. Thierry Nydegger du bureau BS&A, Bernard Schenk SA pour la présentation du préavis 227/2021, relatif au renforcement des berges du Greny. De vifs remerciements sont adressés à la commune de Chavannes-des-Bois qui, pour la 3<sup>ème</sup> fois, a la gentillesse de mettre à notre disposition sa salle communale, de sorte que nous puissions siéger dans les conditions sanitaires requises.

**Ordre du jour :**

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 46/2021 du 08.04.2021.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. **Préavis n° 222/2021**, relatif aux indemnités & vacations.
8. **Préavis n° 223/2021**, relatif aux comptes 2020.
9. Divers et propositions individuelles.

1<sup>er</sup> But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. **Préavis n° 224/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 432'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Crassier, route de La Rippe, entre le chemin de Montelly et chemin du Nant.
11. **Préavis n° 225/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour le renforcement du réseau d'eau potable sur la route des Coudres à Bogis-Bossey.
12. Divers et propositions individuelles.

2<sup>ème</sup> but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

13. **Préavis n° 226/2021**, relatif à la régularisation des émoluments liés au second but optionnel sur la collecte et l'évacuation des eaux claires et usées.
14. **Préavis n° 227/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 375'000.- TTC pour le renforcement des berges du Greny au niveau du chemin du Martinet à Commugny.
15. Divers et propositions individuelles.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **Administration et 1<sup>er</sup> but principal : épuration (11 communes)**

### **1. Appel**

---

La secrétaire procède à l'appel. Sur 58 membres convoqués et 3 membres remplaçants, 35 conseillers sont présents.

- 15 membres sont excusés.
- 10 conseillers/ères ne sont pas excusés/ées.

M. Nathan Finkelstein du Comité de direction est excusé.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

### **2. Mutations**

---

Rien à signaler.

### **3. Assermentation**

---

Rien à signaler.

### **4. Approbation du procès-verbal n° 46/2021 du 08.04.2021**

---

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courrier.  
Il est accepté tel que présenté avec 7 abstentions.

### **5. Communications du bureau**

---

M. André Fiaux annonce la date d'installation des autorités intercommunales des SITSE pour la législature 2021 – 2026 par le préfet M. Olivier Fargeon, qui est prévue le 28 juin 2021 à 19h00 à la salle communale de Founex.

Il invite également les commissions des travaux, de gestion et des finances d'organiser leur repas de fin de législature.

### **6. Communication du Comité de direction**

---

M. François Debluë, Président du Comité de direction, remercie au nom de la Municipalité de Founex le conseil intercommunal des SITSE d'avoir accepté l'achat de la parcelle communale 510.

Cet objet a fait l'objet d'une présentation auprès du conseil communal de Founex qui a autorisé la Municipalité à vendre ladite parcelle et une portion du domaine public communal n° 16 aux SITSE pour le prix de CHF 421'650.-.

## **7. Préavis n° 222/2021, relatif aux indemnités & vacations**

---

M. André Fiaux présente le préavis.

Cette demande a pour objectif d'adapter les tarifs des vacations des membres du Comité de direction (Présidents, Vice-président, secrétaire, membres), ainsi que des séances du bureau du conseil intercommunal, qui passent de CHF 35.-/heure à CHF 40.-/heure. Les autres indemnités et vacations sont reconduites tant pour le Comité de direction, que pour le conseil intercommunal ou les commissions.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par Mme Liliana Ramer de la commune Founex.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 222/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **8. Préavis n° 223/2021, relatif aux comptes 2020**

---

M. Cédric Balmat, boursier, présente de manière détaillée les rubriques des comptes 2020, qui ont fait l'objet d'un contrôle par la Fiduciaire Heller S.A et sans remarque particulière.

Le rapport de révision de la Fiduciaire Heller SA, n'a rencontré d'élément leur permettant de conclure que les comptes ne sont pas conformes à la loi cantonale sur les communes.

L'exercice 2020 n'a pas connu de changement significatif par rapport à 2019, la présentation des comptes est donc similaire. Les faits notables de cette année se situent au niveau des revenus variables plus importants de l'ordre de 10% et une forte baisse concernant les taxes d'introduction par rapport aux années précédentes.

Toutes ces exceptions entre autres sont détaillées dans les commentaires du préavis.

Les comptes 2020 sont divisés en quatre parties :

1. Frais administratifs :

Les comptes présentent des charges de CHF 634'507.70 pour un budget de CHF 717'750. Ils ont été ventilés par imputation interne dans les comptes 465 – 467 et 810.

2. Exploitation de la STEP (but principal) :

Les comptes présentent des charges de CHF 4'718'085.75, y compris une attribution fonds de réserve divers STEP de CHF 293'044.94, pour un budget des charges s'élevant à CHF 4'490'212.50.

Les revenus de CHF 4'718'085.75 sont supérieurs au budget estimé à CHF 4'264'000.-.

3. Exploitation réseau des collecteurs EC/EU (2<sup>ème</sup> but optionnel) :

Les comptes présentent des charges de CHF 1'198'791.98, pour un budget des charges s'élevant à CHF 1'221'612.50.

Les revenus de CHF 1'198'791.98, y compris CHF 35'244.51 de prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs, dépassent le budget estimé à CHF 1'090'000.-.

4. Exploitation eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel) :

Les comptes présentent des charges de CHF 3'644'653.50, y compris une attribution pour fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 667'796.64, pour un budget de CHF 3'220'262.50.

Les revenus s'élevant à CHF 3'644'653.50 dépassent le budget estimé à CHF 3'231'000.-.

Le total du bilan « passif » et « actif » au 31.12.2020 se monte à CHF 655'258.54.

Le tableau des investissements au 31.12.2020 a été ajouté aux comptes, il détaille les investissements et leurs amortissements.

Les conclusions du rapport rédigé par la commission de gestion sont lues par Mme Amélie Cherbuin de la commune de Coppet.

*La discussion est ouverte :*

M. Bernard Vanderstraeten/Chavannes-de-Bogis demande un complément d'information au sujet des imprévus (compte 810.3142) engendrés sur l'entretien des éclairages extérieurs.

M. Stefan Breugelmans répond qu'en raison de la chaleur produite par le soleil sur les spots de la caserne, ces derniers ont grillés et il a donc été nécessaire de les changer.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 223/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

**9. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

---

Rien à signaler.

## **1<sup>er</sup> but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)**

### **10. Préavis n° 224/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 432'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Crassier, route de La Rippe, entre le chemin de Montelly et chemin du Nant**

---

M. Stefan Breugelmans présente le préavis et le plan du projet.

Il s'agit de travaux prévus pour sécuriser une conduite qui a déjà fait l'objet de plusieurs fuites ces derniers temps. Les travaux permettront de sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Crassier.

Le projet proposé comprend le remplacement du tronçon problématique par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100 PN 10 diamètre 180/158.6 sur une longueur de 460 m. de fouilles. Un nouveau bouclage est également prévu sur la conduite maîtresse (PE diamètre 400/352.6) pour renforcer la défense incendie mais aussi améliorer la sécurité d'approvisionnement du village.

Deux nouvelles bornes-hydrantes sont prévues sur ce tronçon, dont les emplacements ont été validés par le SDIS Nyon-Dôle. Celles-ci permettront de renforcer les besoins pour la lutte contre le feu dans ce secteur.

Le montant total des travaux de génie civil et d'appareillage est calculé sur la base de soumissions rentrées.

Concernant la problématique des prix du polyéthylène, qui varient fortement ces temps-ci. L'entreprise d'appareillage a confirmé qu'ils pouvaient bloquer les prix annoncés par la commande des tuyaux auprès de leur fournisseur.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement, il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et celle de la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

#### La discussion est ouverte :

Mme Lynn Frydman Kuhn de la commune de La Rippe, demande qui, entre les SITSE, La Rippe et Crassier, se chargerait des travaux de réparation de la conduite ESP entre La Rippe et Crassier, en cas de rupture de cette dernière ?

M. André Fiaux, tient à rappeler que la commune de Crassier a rejoint le 1<sup>er</sup> but optionnel de l'eau potable en 2016, et que la commune de la Rippe n'en fait toujours pas partie, mais qu'en cas de fuite sur une conduite appartenant aux 2 communes, les SITSE pourraient prendre en charge les travaux de réparation, et ceci en qualité de maître d'œuvre. Ils refactureraient ensuite à la commune de la Rippe la part lui incombant.

M. Stefan Breugelmans ajoute en complément que la conduite en question arrive du réservoir des Battantes à La Rippe, qui nous appartient, et elle permet d'alimenter le village de Crassier. Le réseau alimentant la commune de la Rippe se situe plus en amont et celui-ci est exploité par la commune. C'est notre PDDE qui détermine les conduites qui nous appartiennent et celles appartenant à la commune de la Rippe. D'ailleurs, jusqu'à présent aucune intervention n'a eu lieu à la Rippe. Nous serions en mesure d'intervenir seulement en cas d'extrême urgence, et nous refacturerions ensuite à la commune les frais engagés pour la réparation.

Mme Lynn Frydman Kuhn de la commune de La Rippe, demande s'il ne serait pas avisé à la commune de la Rippe de rejoindre le 1<sup>er</sup> but optionnel de l'eau potable ?

M. André Fiaux, répond que, dans l'ordre des choses, c'est à la commune d'en faire la demande, de lancer la démarche et non aux SITSE.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 224/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

#### **11. Préavis n° 225/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour le renforcement du réseau d'eau potable sur la route des Coudres à Bogis-Bossey**

---

M. Stefan Breugelmans présente le préavis et le plan du projet.

Dans le cadre de la réalisation du plan directeur de distribution d'eau (PDDE), le réseau d'eau sous-pression sur la commune de Bogis-Bossey doit être renforcé. Cette intervention est indispensable pour améliorer la qualité hydraulique et la sécurité du réseau d'alimentation en eau de ce secteur.

Deux nouvelles bornes hydrantes seront posées sur la route des Coudres afin d'assurer la défense incendie des nouvelles constructions réalisées ces dernières années. Leur emplacement a été défini en collaboration avec le SDIS de Terre Sainte.

Le tracé de la nouvelle conduite a été finalisé en collaboration avec la commune de Bogis-Bossey avec pour résultat de poser la conduite sous les banquettes et les talus, limitant ainsi les interactions sur la route.

Ce préavis représente la deuxième étape du projet de renforcement du réseau ESP de ce quartier sur la commune de Bogis-Bossey et qu'une 3<sup>ème</sup> étape doit encore suivre.

Le coût des travaux a été estimé sur la base des derniers projets réalisés par le bureau d'ingénieurs qui a établi le projet.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur une durée de 30 maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et celles de la commission des finances est lue par M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 225/2021 susmentionné est accepté avec une abstention.**

#### **12. Divers et propositions individuelles pour le but optionnel**

---

Rien à signaler.

## 2ème but optionnel, collecte et évacuation des eaux claires et eaux usées (9 communes)

### **13. Préavis n° 226/2021, relatif à la régularisation des émoluments liés au second but optionnel sur la collecte et l'évacuation des eaux claires et usées**

La parole est donnée à M. Stefan Breugelmans.

Ce préavis a pour objectif de régulariser formellement une décision prise le 08.06.2016 concernant les émoluments pour les frais forfaitaires et variables dus par les propriétaires d'immeuble (ou maîtres d'ouvrage) aux SITSE, pour les collecteurs EC et EU que les SITSE ont repris des communes le 01.01.2016. Ce préavis officialise les tarifs, ce qui permet d'éviter des recours contre les émoluments perçus dans le cadre des chantiers de construction.

Actuellement, les règlements des SITSE sont en cours de révision ce qui permettra d'inclure entre autres ces émoluments. En attendant cette mise à jour, le présent préavis a pour but de présenter un avenant au règlement actuel.

L'article 40 bis ci-dessous, sera donc ajouté à notre règlement sur la collecte et l'évacuation des eaux claires et usées, à savoir :

*« Des frais forfaitaires et variables sont perçus pour tout permis de construire déposé au sein des communes membres nécessitant l'intervention des SITSE. Ces émoluments sont dus par le maître d'ouvrage.*

*La perception de ces frais est réglée par une annexe qui fait partie intégrante du présent règlement. »*

Il précise également que, dans le cadre de la construction d'un bâtiment des émoluments pour le relevé des canalisations, le contrôle des raccordements, entre autres, seront facturés aux propriétaires et ceci en plus des taxes de raccordement qui se basent sur la demande du permis de construire déposée à la commune et selon les différentes surfaces indiquées. Evidemment, lorsque le projet de construction ne se réalise pas, tout est remboursé.

La conclusion du rapport rédigés par la commission des finances est lue par Monsieur Yves Burger de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

M. Claude Chatton de la commune de Tannay, demande s'il n'y a pas une double imposition entre ces émoluments et la taxe d'introduction.

M. Stefan Breugelmans répond par la négative, puisque la taxe d'introduction donne le droit aux propriétaires de se raccorder aux différents réseaux d'eaux potables, d'eaux usées et d'eaux claires, contrairement aux émoluments qui sont facturés pour procéder à l'analyse des projets, au relevé des canalisations, au contrôle des raccordements, etc.

Par contre, depuis le réseau public, les travaux de pose de la conduite jusqu'à la maison est privée et à la charge du propriétaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 226/2021 susmentionné est accepté avec 1 abstention.**

#### **14. Préavis n° 227/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 375'000.- TTC pour le renforcement des berges du Greny au niveau du chemin du Martinet à Commugny**

En premier lieu, M. François Debluë, Président du Codir, remercie les membres de la commission des finances et des travaux de s'être déplacés dans l'urgence pour étudier et rapporter sur le préavis dans un délai aussi court.

Il souhaite ensuite clarifier quelques points concernant cet objet en rappelant que les SITSE ont repris le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la gestion des cours d'eau de la région de Terre Sainte pour les 9 communes du 2<sup>ème</sup> but optionnel. La raison de cette reprise a été motivée par le fait que les ruisseaux qui recueillent les eaux claires d'au moins 2 bien fonds sont considérés comme des tuyaux à ciel ouvert, et par conséquent que leur entretien incombe aux SITSE au même titre que les canalisations. Le Comité a déterminé aussi que tous les travaux d'entretien considérés comme prioritaires seraient encore à la charge des communes. Que le maître d'ouvrage, soit les communes ou les SITSE, ne change pas la responsabilité de la charge financière.

Vu que les SITSE ont repris le Greny après avoir déterminé ce qui doit être mis à charge des communes responsables aujourd'hui de son entretien, les SITSE ont pris la décision de prendre préalablement à leur charge l'exécution des travaux et de les refacturer ensuite aux communes signataires de la convention qui les obligeaient à entretenir les berges et le lit de Greny.

C'est pourquoi, pour que les SITSE puissent entreprendre les travaux en question et s'assurer que le financement sera bien pris en charge par les communes concernées, il leur a été demandé de signer une déclaration d'engagement avec l'aval de leur conseil communal. Ce sera donc à réception de ces documents dûment signés que les SITSE entreprendront les travaux faisant l'objet de ce préavis, considérés comme prioritaires voire même urgents. Car il en résulte des risques d'éboulement de la berge en aval du chemin du Martinet à Commugny.

Mais avant cela, les SITSE pourront entreprendre les démarches administratives préliminaires aux travaux, les contacts avec les riverains, les services de l'Etat et la mise à l'enquête.

Pour terminer, en aucun cas les SITSE ne seront responsables de ce qui pourrait arriver avant les travaux, par exemple l'effondrement des berges.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Niedegger du bureau Bernard Schenk SA pour une présentation détaillée des travaux.

En introduction, il rappelle que ce projet a démarré début 2020 par une visite sur place avec l'inspecteur forestier, une visite qui n'était pas destinée à s'occuper des berges mais pour évaluer les aménagements faits par les propriétaires riverains.

C'est lors de cette visite que nous avons constaté que les berges étaient en mauvais états, qu'une partie devait faire l'objet d'une stabilisation et qu'une autre partie présentait clairement des instabilités.

Pour mieux se rendre compte de la situation des photographies, qui ont servies de base au projet (voir aussi préavis), sont projetées.

Notre objectif sera de regrouper les travaux afin d'éviter d'aller à plusieurs reprises chez les privés.

Afin de faciliter la coordination des travaux, les SITSE agiront en tant que maître d'ouvrage et le montant des travaux sera donc entièrement refacturé aux communes concernées, selon les proportions fixées dans la convention.

Ce canal privé ne dispose pas de domaine public et ne peut faire l'objet de subventions. Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il ne sera pas amorti.

Les objectifs du projet sont par conséquent les suivants :

- Protéger les aménagements existants des parcelles privées.
- Stabiliser et renforcer les berges du canal contre les phénomènes d'érosion.
- Evaluer la problématique de la traversée du collecteur EU au niveau du fond du lit.
- Eradiquer les plantes invasives de la zone forestière.

Les conclusions des rapports rédigés par les commissions des travaux sont lues par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et celles de la commission des finances sont lues par M. Bernard Vanderstraetten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 227/2021 susmentionné est accepté avec une abstention et un refus.**

## **15. Divers et propositions individuelles pour le but optionnel 2**

---

Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux remercie les conseillers/ères de leur disponibilité, collaboration et d'avoir représenté dignement leur commune, durant les 5 années écoulées, auprès des SITSE.

Il remercie également chaleureusement les membres du Comité directeur, qui verront leur mandat auprès SITSE se terminer le 30 juin 2021, de leur dévouement, de leur disponibilité et de leur participation efficace à la bonne marche de l'Association durant plusieurs législatures, et à qui un souvenir est remis. Il s'agit de M. Michel Golay représentant la commune de Commugny, en fonction depuis 2016, M. Stéphan Comminot représentant la commune de Chavannes-des-Bois, en fonction depuis 2009, M. Jean-Luc Faillettaz, vice-Président, représentant la commune de Crans, en fonction depuis 2007, M. Marc Bornet représentant la commune de Chavannes-de-Bogis en fonction depuis 1998, à l'époque le SIDAC, et pour terminer, le Président du Codir, M. François Debluë représentant la commune de Founex, qui dès sa prise de fonction en 1998 a mené de mains de maître toute l'évolution de l'Association et diverses transitions. Il leur souhaite à tous une excellente « retraite » et un avenir radieux.

Pour sa participation au dernier conseil intercommunal, M. François Debluë remercie de tout cœur les acteurs et actrices des SITSE pour l'harmonie qui a régné au sein du Codir et lors des séances du conseil intercommunal, et du plaisir qu'il a eu à mener les destinées du SIDAC puis des SITSE, tant la tâche a été enrichissante, avec les différents buts qui se sont succédés.

M. André Fiaux clôt la séance à 21h30 et invite l'ensemble des conseillers et conseillère à l'apéritif de clôture dans le respect des normes sanitaires.

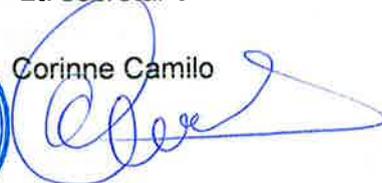
Pour le Conseil intercommunal des SITSE :  
Le Président :

André Fiaux



La secrétaire

Corinne Camilo



Founex, le 15 décembre 2021.